



*D*éveloppement des
investigations sur
Ajustement à
Long terme

**ECLAIRAGE DE LA POLITIQUE DE LOME AVANT LOME IV
PAR L'ANALYSE STRUCTURELLE DES EXPORTATIONS ACP
DESTINEES A LA C.E.E. SUR LONGUE PERIODE 1970-86**

Marie-Paule VERLAETEN

Avril 1992

*Texte écrit pour l'Institut de Sciences Mathématiques et Economiques appliquées (ISMEA :
11, rue Pierre et Marie Curie - 75005 PARIS) en septembre 1990.*

A mes parents,
Marie-Paule VERLAETEN

<u>Table des matières</u>	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	<u>4</u>
<u>1. Présentation des tendances à l'exportation de de l'ensemble des pays ACP</u>	<u>9</u>
A - Grandes catégories de produits	10
B - Produits principaux (hors pétrole) destinés à la C.E.E.	11
<u>2. Etude comparative des structures d'exportation des pays ACP à destination de la C.E.E.</u>	<u>17</u>
A - Grandes catégories de produits	17
B - Secteur manufacturier (toutes transformations confondues)	19
C - Secteur manufacturier de seconde transformation	22
<u>3. Etude de la destination des exportations des pays ACP par grandes zones de référence</u>	<u>23</u>
<u>4. Caractéristiques concurrentielles des marchés A.C.P. destinés à la C.E.E.</u>	<u>24</u>
A - Concurrence directe	25
B - Concurrence implicite	28
<u>5. Conclusions générales</u>	<u>29</u>
<u>Bibliographie</u>	<u>35</u>

Introduction

1 - Les changements rapides en Europe de l'Est et, une de leurs conséquences, l'amélioration des relations entre la C.E.E. et les pays de l'Europe de l'Est, ont et, continuent de susciter de l'inquiétude dans les pays du tiers-monde. Ces pays se demandent en effet, si l'aide accrue versée par la C.E.E. à l'Est est compatible avec le soutien renforcé de la première à leurs développements. Préoccupation également en ce qui concerne l'approche du marché unique européen. Les pays du tiers-monde craignent en effet, que l'Europe devenue une entité économique et, monétaire, ne soit incitée à un protectionnisme qui leur serait préjudiciable et, qui ne serait battu en brèche, que par une ouverture vers les marchés de l'Est jugés plus attrayants.

2 - Ces préoccupations qui sont autant de questionnements sur l'évolution future du développement des pays du tiers-monde, sont particulièrement significatives si l'on se penche sur leurs résultats économiques des années 80. Pour ces pays, les années 80 sont celles d'un endettement tellement contraignant que beaucoup ont écrit que ces années ont été perdues pour le développement. Cet endettement est une conséquence de plusieurs comportements et/ou variables conjuguant leurs effets. A la suite des chocs pétroliers, les institutions occidentales, gorgées de pétrodollars ont offert des montants importants, sous forme de prêts aux pays du tiers-monde, plus précisément à l'Afrique subsaharienne, à la fin des années 70, une période où les prix des produits de base étaient élevés. Ces crédits n'ont pas toujours été raisonnablement investis, et la rentabilité de l'investissement a chuté. Cette chute jointe à celle des prix des matières premières dans la décennie 80, la plus sévère de ces cinquante dernières années, a provoqué une série de déséquilibres au niveau des paiements extérieurs, des finances et des entreprises publiques et l'investissement a diminué. De sorte qu'à partir de 1983, le F.M.I. et la Banque mondiale ont commencé à mettre en oeuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel dont la logique était et, reste toujours d'ailleurs, la maîtrise de la demande et la stimulation de l'offre de production respectivement par le contrôle des salaires d'une part et, par le développement du secteur privé et le désengagement de l'Etat de l'autre. Dans ce cadre, l'effet déflationniste issu des politiques salariales, réellement appliquées, s'est trouvé amplifié par les coupures dans les budgets sociaux et les réductions d'effectif des fonctionnaires à des fins de rééquilibrage des finances publiques.

3 - A la fin de la décennie 80 apparaît un questionnement sur la pertinence des politiques d'assainissement économique recommandées et/ou aidées. En effet, les économies des pays du tiers-monde, à l'exception de celles des cinq dragons asiatiques, sont en voie de disloquation. La situation, de ce point de vue, est particulièrement dramatique en Afrique. La paupérisation s'est accrue et elle s'étend. Les infrastructures se sont dégradées et continuent à se dégrader, tout comme le climat social et la perception par les citoyens des imperfections et insuffisances de la régulation de leurs sociétés. Dans ce cadre, les récents événements de Côte

d'Ivoire, du Cameroun ou du Gabon ne sont pas surprenants. Il apparaît ainsi que les préoccupations précédemment mentionnées des pays du tiers-monde sont particulièrement fondées et cela, même si un groupe de pays développés tente de les rencontrer à nouveau, dans le cadre d'une nouvelle convention internationale. Le 15 décembre 1989 en effet, les douze pays-membres de la C.E.E. ont signé à Lomé (Togo) leur quatrième convention avec 68 pays A.C.P. Compte tenu de la situation économique des pays en voie de développement, au début de cette décennie 90, il n'est pas sans intérêt de rappeler en quoi consiste la politique poursuivie par les quatre conventions signées à Lomé.

4 - La politique dite de Lomé s'est articulée, depuis 1975, sur quatre conventions, une tous les cinq ans, rassemblant autour des représentants de la C.E.E. un nombre croissant de pays (1). Cette politique n'est pas toute la politique communautaire de développement (2) mais elle en reste la pièce maîtresse. Pour la Communauté, cette politique a valeur de symbole, est présentée comme exemplaire dans le domaine des relations Nord-Sud. Et cela à trois titres : d'abord parce qu'elle couvre toutes les formes d'aides au développement, ensuite parce qu'elle fonctionne sur une base égalitaire constituée par des institutions communes et enfin, parce que son caractère régional, C.E.E. d'une part, ensemble des pays A.C.P. de l'autre est une garantie contre tout risque d'ingérence ou d'effet de domination. Les moyens d'actions de cette politique graduellement constitués, améliorés et renforcés d'une convention à l'autre sont : l'accès préférentiel au marché de la Communauté pour la quasi-totalité des produits A.C.P. (3) sans réciprocité des pays A.C.P. à l'égard de la C.E.E.; le financement des projets de développement par le Fonds Européen de Développement; la stabilisation partielle des recettes d'exportation par des mécanismes spécifiques : le stabex pour les produits de base agricoles, les protocoles annexés pour le sucre, les bananes, le sysmin pour les produits de base miniers. Pour la Communauté, les quatre conventions sont les instruments privilégiés d'un dialogue Nord-Sud qui doit prioritairement assurer la continuité des politiques de développement aidées et/ou promues en veillant à ce que ces politiques "collent" à la réalité. Voyons de ce point de vue qu'elles ont été les réalités encadrées.

(1) 46 pays de Lomé I à Lomé II ; 66 pays pour Lomé III ; 68 pays pour Lomé IV : les 66 de Lomé III plus Haïti et la République Dominicaine ; la Namibie rejoindra les 68 pays quand son processus d'indépendance sera achevé.

(2) La convention de Lomé représente en moyenne annuelle 62% de l'aide totale de la Communauté. Son aide est concentrée sur l'Afrique subsaharienne. Depuis 1980 (Lomé II) une relative réorientation s'opère, la part de l'Afrique se tassant au profit des zones des Caraïbes et du Pacifique.

(3) Dès Lomé I, plus de 99% des produits ACP ont eu accès au marché de la Communauté en exemption de droits de douane, ou taxes d'effet équivalent et sans qu'on leur applique de restrictions quantitatives. Les exemptions à cette politique d'accès libre et illimité ont concerné des produits relevant directement ou indirectement de la Politique Agricole Commune.

5 - La convention de Lomé I (1975) met l'accent sur le développement des échanges par un accroissement de la production et de la capacité concurrentielle. Elle marque principalement la coopération Nord-Sud par le stabex et le protocole "sucre". Le stabex est le premier système garantissant contractuellement à un groupe de pays en voie de développement, moyennant le respect de conditions précisées, une indemnisation de leurs pertes en recettes d'exportation en cas de chute de prix et/ou de ventes. Les produits couverts sont essentiellement des produits de base agricoles auxquels s'ajoutent certains produits de première transformation (huiles végétales, pâte de cacao) ; 49 produits sont actuellement couverts (4). Le protocole "sucre" annexé à la convention est une quasi-indexation des prix garantis aux pays producteurs sur les prix garantis aux producteurs communautaires dans le cadre d'un plafond réparti en quotas pour chaque pays producteur.

6 - La convention de Lomé II (1980) met l'accent sur la promotion commerciale des produits et crée le sysmin. Ce dernier est une facilité de financement spéciale visant les produits de base miniers (5). Il corrige, au sein des pays A.C.P., les déséquilibres de traitement liés à l'existence du stabex et du protocole "sucre". Lomé II va également infléchir l'approche "grands projets" de Lomé I en favorisant la participation des collectivités locales à un nombre de plus en plus grand de projets ruraux intégrés.

7 - La convention de Lomé III (1985) se caractérise par la reconnaissance du caractère structurel ou permanent de la crise africaine. En effet, de 1973 à 80, le PNB par habitant ne croit plus que de 0,1% contre 20% de 1961 à 1973. En 1984-85 en outre, ont lieu de dramatiques famines. Parlant de l'Afrique, les experts du moment utilisèrent le terme de déclin ! La convention, en conséquence, va dégager une vision nouvelle du développement ; celle d'une croissance auto-entretenu assurée par une autosuffisance alimentaire au moyen d'une concentration sectorielle de l'aide. Cela va conduire à recentrer la politique de développement sur le monde rural en prenant en considération non seulement les activités rurales mais également les hommes. En conséquence, l'accent est remis sur la pauvreté du monde rural et les moyens d'y remédier. Dans ce cadre et, pour la première fois, les problèmes de l'environnement seront traités conjointement avec ceux de la production. Le caractère structurel de la crise conduit également à mettre l'accent sur l'industrialisation, les secteurs de l'énergie et des mines ; de même à la mise en place d'un dispositif de promotion, de protection et d'appui aux investissements privés ainsi qu'à leurs financements. Il vise à assurer un climat d'investissements prévisible et sûr d'une part et, de l'autre, à accroître les flux de capitaux

(4) Les principaux produits sont les arachides, le café, le cacao, le coton, le bois, le coprah, le sisal, les tourteaux d'oléagineux, les bananes, les produits du palmier, le thé, les cuirs et les peaux.

(5) Huit produits sont concernés : le cuivre, le cobalt, les phosphates, le manganèse, la bauxite, l'aluminium, l'étain et le minerai de fer. Ce dernier a été couvert par le stabex jusqu'en 1984.

vers les pays A.C.P. La promotion commerciale est également renforcée par des moyens financiers accrus, mais à la différence des deux précédentes conventions, une relative intégration régionale et subrégionale est poursuivie par l'accent mis sur les échanges Sud-Sud. En conclusion, on peut dire qu'à partir de Lomé III, la vision d'une croissance permanente naturellement impulsée par des échanges commerciaux privilégiés est en perte de vitesse. La nécessité d'assurer la croissance du point de vue de la nature et de la structure de l'offre intérieure de production s'affirme. C'est ce qui va caractériser la convention de Lomé IV.

8 - Poursuivant l'analyse structurelle de Lomé III, la quatrième convention de Lomé assigne de nouveaux objectifs aux politiques de développement aidées. Elles doivent permettre une réorganisation fondamentale des structures de production en mettant l'accent sur la transformation locale des matières premières, la production de biens transformés ou manufacturés et le développement des services. En conséquence, la convention va s'enrichir de plusieurs innovations importantes mis à part l'accroissement sensible de ses ressources (plus de 20% en termes réels) et celui de sa durée (10 ans) (6) ainsi que la consolidation et l'amélioration des acquis antérieurs (7). La première est sans doute l'insertion d'un dispositif d'appui aux politiques d'assainissement économique en complément des actions traditionnelles de développement à long terme. Ce dispositif parachève les orientations de Lomé III basées sur le soutien communautaire aux politiques sectorielles des pays A.C.P. Il est non seulement nouveau par son contenu mais également par sa philosophie puisqu'il exige que les processus supportés soient certes économiquement viables mais aussi socialement et politiquement supportables. Cela est tout à fait pertinent car, de 1980 à 87 le PNB par habitant de l'Afrique baisse de 2,6% par an, le revenu par tête devient inférieur à celui de 1960. Il faut également que les processus s'inscrivent dans la nouvelle stratégie de développement et ce qui constitue une rupture dans l'égalité entre les souverainetés du Nord et du Sud, qu'ils soient coordonnés avec les partenaires actifs dans le domaine de l'ajustement structurel. La seconde innovation concerne la dette approchée cette fois dans le cadre de l'ajustement structurel. En conséquence, les conditions d'aide sont modifiées et appuyées par des mesures visant à aider les pays A.C.P. à améliorer la gestion de la dette. Les autres innovations sont l'extension de la gamme des domaines de la coopération à des aspects nouveaux comme la nutrition, la population ou la démographie par exemple, et à certaines

(6) Mais le protocole financier ne couvre que les cinq premières années. Il doit ensuite être renégocié.

(7) A titre illustratif, citons l'élargissement des produits de base (agricoles sous les précédentes conventions) à l'ensemble des minéraux et des métaux ; l'accent mis sur la diversification et le soutien aux activités de transformation, commercialisation, distribution et transport afin de réduire la dépendance ACP à l'égard des produits bruts ; la création d'un service de développement du commerce chargé de promouvoir les ventes A.C.P. sur le marché communautaire, les améliorations et extensions aux divers protocoles annexés ainsi qu'aux stabex et sysmin.

approches plus globales comme le développement des activités de services ou la protection de l'environnement ; le renforcement des dispositions ayant trait aux Droits de l'homme et la reconnaissance des formes de coopération décentralisée dans le but de faciliter la participation de la population au développement. Et finalement, l'accent mis sur le secteur privé comme moteur de la croissance et de la diversification, des économies par complétion du dispositif de Lomé III concernant l'investissement privé et son financement, par le moyen des capitaux à risques notamment.

9 - Via Lomé IV surgit une vision plus globale, intégrée et cohérente du processus de développement. Mais il a fallu pour cela quatre conventions lesquelles ont été précédées de nombreux efforts depuis la fin des années 50, soit de la décolonisation en Afrique. Tant d'efforts pour des résultats économiques et sociaux si dramatiques aujourd'hui. Dans cet éclairage, on peut se demander si l'inquiétude des pays en voie de développement, particulièrement de ceux d'Afrique ne tient pas à d'autres variables que celles de nature ponctuelle qui ont été avancées (changements en Europe de l'Est, ouverture du grand marché européen). N'est-ce pas plus fondamentalement la nature même du dialogue Nord-Sud soit l'échange plus l'aide, condition fondamentale de son efficacité qui est en question. Et si cela est le cas, les pays du Sud ont-ils tort. Pour répondre à cette question, il faut analyser à long terme, soit structurellement, leurs échanges commerciaux avec ceux du Nord. Prendre pour cadre d'analyse les échanges C.E.E./A.C.P. se révèle dans cette optique, particulièrement intéressant, puisque cela permet d'éclairer la portée de cet accord Nord-Sud présenté comme exemplaire et dont découle la politique dite de Lomé. Cela conduit à consacrer cet article à l'analyse structurelle soit des permanences à long terme (1970-86) des exportations des pays A.C.P. vers la C.E.E. La mise en évidence des caractéristiques fondamentales d'un tel commerce permet d'apprécier rigoureusement la politique dite de Lomé avant Lomé IV au moyen de son expression privilégiée l'accès préférentiel au marché communautaire des produits A.C.P. dans le cadre de la régulation y afférant (stabex, protocoles annexés et sysmin). C'est donc également la pertinence de la quatrième convention de Lomé qui est éclairée.

10 - Le matériel statistique exploité dans l'analyse de cet article provient d'un rapport préparé pour l'Office statistique des Communautés Economiques Européennes par le Département des Relations Financières Internationales de l'Institut de Sciences Mathématiques et Economies Appliquées, en septembre 1988 (8). Les statistiques décrivant le long terme couvrent la période 1970-86, au moyen de quatre années de référence, à savoir 1970, 1975, 1980 et 1986. Les exportations sont analysées en valeurs courantes.

(8) L'équipe qui a élaboré le rapport était composée comme suit : Mrs J. Léonard : responsable scientifique, K. Behnia, CL. Jedlicki et J. Monsalve, ce dernier étant responsable des traitements mathématiques et informatiques.

11 - La démarche de cet article est calquée sur celle du rapport déjà mentionné. Elle se décrit comme suit : D'abord une mise en évidence des grandes tendances des exportations de l'ensemble des pays A.C.P. pour les trois principales zones commerciales de l'O.C.D.E. (C.E.E., USA et Japon) par grandes catégories de produits. Analyse affinée dans le cas de la C.E.E., marché d'accueil préférentiel des produits A.C.P. par suite des accords de Lomé, par une prospection au sein des vingt premiers produits A.C.P. exportés sur ce marché. Ensuite, un éclairage des tendances structurelles d'exportations vers la C.E.E. des pays A.C.P. (9). La démarche permet ainsi de répondre clairement aux questions suivantes :

1 - Comment se répartissent les produits exportés par l'ensemble des pays A.C.P. sur les principales zones de l'O.C.D.E. ?

2 - Quelle est la nature des échanges, c'est-à-dire sur quels types de produits portent-ils ? Quels sont les principaux produits ? L'offre extérieure de l'ensemble des pays ACP est-elle concentrée ? Comment varie cette concentration ? Quel est le poids relatif des produits manufacturés, des secondes transformations manufacturières ?

3 - Dans le cadre de quelles structures se déroulent les échanges des pays ; Soit encore :

Quelles sont :

- les spécialisations ? Sont-elles permanentes ? Affectées de cheminements ? De quelle nature sont ceux-ci ?
- Les échanges sont-ils polarisés sur une zone commerciale de façon permanente ? Y-a-t-il des évolutions ?
- Quelles sont les caractéristiques concurrentielles de la zone où se polarisent les échanges ?

Autant de questions et de réponses qui on le voit, se révèlent tout à fait pertinentes pour apprécier l'efficacité de la politique dite de Lomé avant Lomé IV et, partant, la pertinence de l'inquiétude des pays du Sud via le groupe des A.C.P. dans le cadre de Lomé IV.

1. - Présentation des tendances à l'exportation de l'ensemble des pays A.C.P.

12 - Ces tendances sont présentées selon deux axes : par grandes catégories de produits pour les trois principales zones déclarantes que sont la C.E.E., les USA et le Japon ; par produits principaux destinés à la C.E.E. exclusivement.

(9) Les structures sont mises en évidence au moyen d'une approche mathématique spécifique : la méthode de classification ascendante. Elle consiste à partir des données d'exportation des pays A.C.P. à construire des groupes ou classes de pays relativement homogènes sur la base d'un critère discriminant défini a priori (par exemple, composition des exportations en termes de grandes catégories de produits, de zones de destination, etc...).

A. - Grandes catégories de produits

13 - Deux effets de domination se dégagent. Le premier géographique a trait à la prépondérance du marché C.E.E. sur les deux autres marchés, deux tiers des ventes A.C.P., en 1986, soit plus ou moins 20 milliards d'écus. Le second concerne le type de marchandise exporté, des produits bruts et assimilables en majeure partie qu'elle que soit la zone déclarante, avec cependant une domination plus forte dans le cas de la C.E.E., 87% du total exporté vers cette zone, en 1986 contre 81% pour les U.S.A. et 72% pour le Japon. Corrélativement à cette spécificité, c'est la C.E.E. qui se caractérise par le poids relatif le plus faible du secteur manufacturier, 13% en 1986 contre 19% aux U.S.A. et 28% au Japon. Un effet de type domination "produits bruts" caractérise également les produits manufacturés. En effet, la sous-catégorie des premières transformations l'emporte clairement sur celle des transformations secondaires sur toutes les zones. Or, dans la première, il y a beaucoup de produits si peu transformés qu'ils pourraient être dénommés bruts.

14 - Au sein de chaque zone, la domination des produits bruts s'exerce via un regroupement spécifique des catégories de produits : produits alimentaires et combustibles pour quelque 69% sur le marché C.E.E. (1986) ; combustibles seuls à concurrence de 60% aux U.S.A. ; produits alimentaires et matières premières brutes pour plus de 71% dans le cas du Japon. A long terme, l'effet de domination des produits bruts vis-à-vis des produits transformés se renforce mais il n'est pas homogène dans sa nature, les poids relatifs des catégories composantes (produits alimentaires, matières brutes, combustibles) étant variables. Celui du secteur manufacturier est ainsi réduit de quelque 30% aux USA, plus de 50% dans la C.E.E. et plus de 60% au Japon, de 1970 à 86. Ces réductions s'opèrent conjointement avec un effet de recomposition au sein des produits manufacturés : progrès des transformations secondaires dans le cas de la C.E.E. et des U.S.A., à l'opposé dans celui du Japon. En 1986, ces transformations atteignent les faibles poids relatifs de quelque 2.0% au Japon ; 3.0% dans la C.E.E. et 6.0% aux U.S.A. Leur progrès sur le marché américain date de 1980 alors qu'il caractérise toute la période 1970-86 pour la C.E.E.

15 - En conclusion, nous retiendrons que les pays A.C.P. exportent principalement des produits bruts et assimilables, particulièrement sur le marché de la C.E.E., lequel domine leurs ventes aux pays industrialisés. Corrélativement, c'est le marché C.E.E. qui se caractérise par le plus faible poids relatif des produits manufacturés au sein des échanges par zones. Sur ce marché toutefois, à l'analogie de celui des U.S.A. s'opère un lent décollage des secondes transformations manufacturières. Ce mouvement est continu depuis 1970 alors qu'il date de 1980 aux U.S.A.

Tableau 1 : Ensembles des 20 premiers produits (hors pétrole) exportés par les pays A.C.P. à destination de la C.E.E.. Classement des % par ordre décroissant de 1986.

Produits	1986	1980	1975	1970
1-Café vert	22,6	15,2	9,9	9,1
2-Fèves de cacao	11,0	10,7	9,5	7,7
3-Cuivre	6,7	10,3	13,3	26,0
4-Bois brut	5,1	8,7	6,9	7,0
5-Sucre	4,6	5,3	9,1	4,6
6-Minerais métalliques non-ferreux	4,1	4,3	4,5	2,0
7-Pierres gemmes	4,0	3,2	(0,9)	2,4
8-Minerais de fer et concentré	3,9	4,1	6,1	6,3
9-Fruits frais	3,7	2,3	3,1	2,4
10-Coton	2,9	2,6	3,3	3,8
11-Matières radioactives	2,3	4,1	-	-
12-Poissons frais	2,1	(0,9)	(0,7)	(0,3)
13-Thé	2,0	1,7	1,4	1,8
14-Tabac brut	1,9	1,6	1,3	(0,6)
15-Vêtements	1,9	(0,8)	(0,6)	(0,02)
16-Bois équarris	1,7	1,7	1,4	1,2
17-Produits chimiques inorganiques	1,7	3,0	2,5	1,0
18-Aluminium non travaillé	1,3	1,3	(0,6)	2,2
19-Matières brutes d'origine végétale	1,1	(0,8)	1,1	(0,7)
20-Autres huiles végétales fixes	1,1	1,6	2,4	1,9
21-Engrais bruts	-	1,4	2,6	-
22-Nourritures pour animaux	-	1,4	2,0	2,3
23-Graines, noix et amandes oléagineuses	-	1,3	4,0	5,3
24-Fibres végétales autres que le coton et le jute	-	-	1,3	-
25-Huiles végétales fixes fluides	-	-	2,2	1,3
26-Cuirs et Peaux	-	-	-	1,0
27-Autres métaux communs non ferreux	-	-	-	1,7
TOTAL	85,7	85,8	87,9	91,0

Source : Analyse Structurale des Echanges CEE/ACP : rapport de l'ISMEA pour l'OFSCCE, sept. 1988, p. 18.

B. - Produits principaux (hors pétrole) destinés à la C.E.E.
(Les résultats sont synthétisés au tableau 1).

16 - Les ventes A.C.P. destinées à la C.E.E. peuvent être significativement résumées par un ensemble de vingt premiers produits variables pour chacune des années de référence (1970 ; 1975 ; 1980 ; 1986). Ces produits représentent au moins 86% du total acheté par la C.E.E. aux pays A.C.P. Ce poids relatif

est stabilisé depuis 1980, soit Lomé II. Les produits sont de type primaire. Ils sont, en effet, composés de produits alimentaires et de matières premières à concurrence de 60 à plus de 70% et le reste de produits manufacturés de première transformation quasi exclusivement. Le poids de ces derniers s'est réduit à terme de 50% au profit des produits alimentaires, de sorte qu'en 1986, ces produits ne concernent plus que 12% des ventes A.C.P. destinées à la C.E.E. (10). Le décollage des produits manufacturés de seconde transformation est lent. En 1986, ils ne pèsent que 1,9% du total destiné à la C.E.E. (11).

17 - Le poids relatif atteint par le groupe des vingt premiers produits d'année en année est indicatif d'une concentration des exportations vers la C.E.E. de l'ensemble A.C.P. Celle-ci ne présente pas à terme de changements appréciables allant dans le sens d'un rééquilibrage des poids relatifs des produits, indice d'un mouvement de diversification des exportations de l'ensemble des A.C.P. sur le marché C.E.E.

18 - Au sein des vingt premiers produits, variables à long terme rappelons-le, apparaît une base d'exportations soit un ensemble de treize produits que l'on retrouve pour chacune des années de repérage du long terme, bien qu'avec des poids relatifs variables. Ces treize produits sont le café vert, les fèves de cacao, le cuivre, le bois brut, le sucre, les minerais métalliques non-ferreux, le minerai de fer et concentré, les fruits frais, le coton, le thé, les bois équarris, les produits chimiques inorganiques et les autres huiles végétales. Cette base est relativement concentrée, son poids relatif dans le total exporté par les A.C.P. est de 71,1%, il est stabilisé depuis 1980 (12). Les produits de la base d'exportation illustrent clairement la spécialisation de type primaire, soit d'exploitation des ressources naturelles végétales et minérales des pays A.C.P. dans leur commerce avec la C.E.E. Et cela d'autant plus que leur base d'exportation est dominée par un noyau de produits composé du café vert, des fèves de cacao, du cuivre, du bois brut, du sucre, des minerais métalliques non-ferreux et du minerai de fer et concentré, qui pèse quelque 54% du total exporté depuis 1975 (13). Ce noyau a ainsi un poids relatif de 76% au sein de la base d'exportation des pays A.C.P. vers la C.E.E. L'existence d'un tel noyau que l'on peut qualifier de dur, est indicatrice des faibles capacités de diversification de cette base. Comme

(10) La chute du poids relatif des produits manufacturés marque particulièrement la période 1970-75, soit avant Lomé I. Poids relatifs des produits manufacturés de première transformation au sein des ensembles variables des vingt premiers produits : 1970 - 30,9%, ; 1975 -15,8% ; 1980 -18,7% ; 1986 -12,0%.

(11) Ce chiffre est cependant quelque peu biaisé vers le bas puisqu'on limite l'analyse aux ensembles des vingt premiers produits pour décrire l'offre extérieure de l'ensemble des A.C.P. vers la C.E.E.

(12) Poids relatifs des treize produits de base :
1970 : 74,8%, 1975 : 73,4%, 1980 : 71,5%, 1986 : 71,1%.

(13). Poids relatifs du noyau de la base : 1970 : 60,7%, 1975 : 54,8%, 1980 : 54,3%, 1986 : 53,9%.

par ailleurs, celle-ci joue à l'égard des groupes des vingt premiers produits un rôle analogue à celui de son noyau, on peut conclure de façon tout à fait générale que la diversification sur les marchés A.C.P. orientés vers la C.E.E. est structurellement faiblement dynamique. Soit encore que la concentration des exportations A.C.P. vers la C.E.E. est relativement inerte.

19 - Dans le cadre de leur marché dominant (C.E.E.) la spécialisation des pays A.C.P. est fragile et cela d'un double point de vue : dépendance à l'égard d'une base relativement concentrée de produits d'abord et, ensuite, dépendance à l'égard des cours des matières premières, déterminants majeurs des prix des produits exportés. Ce dernier élément est particulièrement significatif pour cinq produits du noyau qui sont le café, le cacao, le sucre, le cuivre et le fer. La double dépendance a pour conséquence une forte sensibilité des poids relatifs des produits exportés aux modifications des prix. Celle-ci peut être illustrée pour le noyau d'exportation (cinq produits) par l'intermédiaire des variations cumulées des prix, par périodes de référence, de 1970 à 86. A long terme, les poids relatifs du café vert et du cacao croissent continûment (tableau 1). Or, ces deux ressources agricoles sont caractérisées par une situation favorable de leurs prix. La variation cumulée des prix du café est sans cesse positive et celle du cacao n'est négative que de 1980 à 86 mais après des progressions de prix parmi les plus importantes, au sein des produits, de 1970 à 75 et de 1975 à 80. En outre, il faut tenir compte des influences du stabex sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement. Le cuivre et le fer reculent en poids relatif, particulièrement dans le cas du premier (tableau 1). Cela semble répondre à une incertitude quant aux variations des prix (négatives de 1970 à 75 et de 1980 à 86, positives de 1975 à 80) pour le cuivre et également au fait qu'il ait fallu attendre Lomé II (1980) pour que le sysmin influence les recettes d'exportation des produits de base miniers. Dans le cas du fer, les facteurs explicatifs que l'on peut avancer sont : la hausse réduite des prix de 1975 à 80 comparée à celle des autres produits et la non priorité de ce produit au sein du stabex qui le couvre jusqu'en 1984. La hausse du poids relatif du sucre de 1970 à 75 semble répondre à un boom des prix (+ 204%) lequel conduit à un tassement du poids relatif ultérieurement. Ici, également, il faut prendre en considération l'effet du protocole "sucre". Les prix offerts par le marché communautaire ont connu une progression régulière de 1977 (369 écus la tonne) à 1985 (541.8 écus la tonne), laquelle a contrasté le marché C.E.E. de celui du monde. Ce dernier, en effet, s'est révélé instable (de 1977 à 87) avec une brève ascension des prix à 538 écus la tonne en 1980. Le poids relatif du sucre a donc été affecté par ces différentiels de marché d'autant que le protocole "sucre" ne couvre que 66% des exportations totales de sucre des pays A.C.P., proportion quasi inchangée depuis Lomé I.

20 - Du fait de l'orientation CEE de l'offre extérieure A.C.P. et de la relative inertie structurelle de la concentration de celle-ci, les pays A.C.P. ressortissent d'un schéma d'économies dominées, au sens de F. Perroux. Ce qui veut dire d'économies qui, via un mécanisme de détermination des prix de leurs produits qui leur est nettement exogène, supportent une

emprise de structure exercée par des économies étrangères qui font les prix de différentes façons (marché acheteur le plus considérable ... utilisation de la monnaie d'un pays comme monnaie de contrat, régulation des prix à des fins de politique économique...). Dans ce cadre, les prix des productions échangées par les pays A.C.P. sur le marché de la C.E.E. ne révèlent pas l'efficacité des facteurs de production utilisés, organisés et gérés par les secteurs exportateurs A.C.P. vis-à-vis de leurs concurrents, soit n'assurent pas à terme la rentabilité des productions. Il existe une emprise de structure C.E.E. via certaines formes de régulation des prix. Le marché A.C.P. du sucre en est l'exemple.

21 - La majeure partie des vingt premiers produits exportés par les pays A.C.P. à destination de la C.E.E. sont, quant à leurs recettes d'exportations, influencés par les mécanismes spécifiques de la politique dite de Lomé qui sont rappelons-les : le stabex pour les produits de base agricoles, le sysmin pour les produits de base miniers et les protocoles annexés aux conventions pour le sucre, les bananes, le rhum et la viande bovine. Il ne faut toutefois pas en conclure que ces marchés dans le cas des pays A.C.P. sont régulés soit que ces pays sont ainsi protégés de toute chute de leurs recettes d'exportations. A titre d'exemple, les transferts financiers via le stabex, qui couvre 49 produits de base agricoles, ne sont possibles que si le produit concerné représente au moins 5% des recettes d'exportation de l'année précédant la demande de transfert par le pays A.C.P. L'autre condition requise est que la baisse des revenus d'exportation soit au moins de 5% (seuil de déclenchement) par rapport à la moyenne des exportations vers la C.E.E. du produit concerné au cours des six années précédentes (14). Pour les pays les moins avancés de l'ensemble A.C.P., les deux seuils sont de 1.0%. Et enfin, surtout que les transferts financiers "stabex" dépendent de l'enveloppe budgétaire allouée à celui-ci par la convention. Pendant la durée de Lomé I (1975-79) environ 388 millions d'écus ont été transférés à 37 Etats A.C.P. concernant 24 produits exportés vers la C.E.E. Plus de deux tiers des transferts ont concerné trois produits : les arachides (40%), le minerai de fer (16%) (15) et le coton (11%). Ce sont les pays d'Afrique de l'Ouest qui ont été les grands bénéficiaires avec 58.8% des transferts. Le total des transferts sous Lomé II a atteint 659 millions d'écus dont près de 40% versés à trois pays d'Afrique de l'Ouest pour leurs exportations d'arachides, de café et de cacao. Au cours des deux premières années de fonctionnement de Lomé III, soit 1985 et 86, 428 millions d'écus ont été transférés à 29 pays pour 25 produits, les oléagineux ayant suscité les transferts les plus importants.

22 - La stabilisation toute relative des recettes d'exportations, via les conventions de Lomé, apporte un éclairage tout particulier sur les conséquences de l'emprise de structure supportée par les pays A.C.P. dans le cas où s'impose à eux un prix régulé par la C.E.E. à des fins de

(14) Les données sont corrigées afin de tenir compte des résultats extrêmes de la période de référence.

(15) Le minerai de fer a relevé du stabex jusqu'en 1984, période après laquelle il a été couvert par le sysmin.

politique économique intérieure. Le cas type est le sucre lequel a d'ailleurs suscité une controverse entre les pays A.C.P. et la C.E.E. Celle-ci entendant contrôler les accroissements d'une production excédentaire, accusée par ailleurs de déprimer le marché mondial tend depuis 1985 à limiter voire à bloquer la progression des prix intérieurs du sucre. Mais alors que les progrès technologiques enregistrés en Europe réduisent les prix de revient, ce n'est pas le cas, en général du sucre de canne des pays A.C.P. En conséquence, la garantie communautaire aussi favorable qu'elle soit, risque à terme de ne plus suffire pour assurer la rentabilité des productions de sucre des pays A.C.P.

23 - En conclusion, l'offre extérieure de l'ensemble A.C.P. sur le marché communautaire, de type primaire, est très concentrée structurellement et cette concentration relativement inerte soit peu susceptible de diversification. Elle repose sur une base limitée à treize produits, ressources agricoles et minérales principalement, sensibles aux cours mondiaux des matières de base. Par un mécanisme de détermination des prix exogène à leurs structures productives d'offre extérieure, les pays A.C.P. dans leur ensemble subissent un effet (extérieur) d'emprise de structure. La plupart des produits ressortissant de leur offre vers le marché C.E.E. ont des recettes d'exportation influencées par les mécanismes financiers : stabex, sysmin et protocoles divers annexés, issus des conventions de Lomé. Dans ce cadre, l'emprise de structure apparaît. Le sucre en est l'exemple type.

Tableau 2

Regroupement des pays ACP en fonction du critère de permanence/changement de spécialisation pour les années 1970/1975/1980/1986, selon la structure des exportations vers la CEE.

Spécialisation	Pays absolument stables. Soit depuis 1970		Pays relativement stables Soit depuis 1975	Pays faiblement instables Changement en 1980	Pays instables	
					réversibles	irréversibles
Groupe 1: dominante "matières premières"	Libéria Mauritanie Tchad		Djibouti	Sierra Leone Burkina-Faso Rép. Centrafr. Soudan	Mali	Guinée
Groupe 2: mixte "matières premières/pro- duits alimen- taires"						
Groupe 3: dominante "pro- duits alimen- taires"	Bénin Botswana Cap Vert Gambie Guinée Bissau Sénégal Guinée Equat. Sao Tomé/Princ. Cameroun Kenya Madagascar	Malawi Somalie Ouganda Barbade Belize Dominique Guyana Fidji Salomon Samoa Swaziland Vanuatu	Ghana Côte d'Ivoire Burundi Ethiopie Tanzanie	Mozambique Rwanda	Seychelles	Togo Pap/ Nlle Guinée Zimbabwe Angola
Groupe 4: dominante "com- bustibles bruts et semi-transf."	Nigéria		Congo Gabon			
Groupe 5: dominante "pro- duits manufact. de 1 ^{er} transf."	Lesotho Zaire Zambie	Suriname Trinité/ Tobago	Bahamas Jamaïque	Niger		
Groupe 6: mixte "prod. aliment./ émergence de prod. manuf. de 2 ^e transf"				Maurice		Comores

LEGENDE ↑ Situation en début de période ou situation intermédiaire
 ↓ Situation en fin de période

SOURCE : Analyse Structurelle des échanges CEE/ACP : Rapport de l'ISMEA pour L'OFSCE, sept 88, p. 34.

2. Etude comparative des structures d'exportation des pays A.C.P. à destination de la C.E.E.

A. Grandes catégories de produits

(Les résultats sont synthétisés au tableau 2).

24 - Le raisonnement poursuivi dans cette section est la mise en évidence, au moyen de la méthode d'analyse structurelle (Cf. note en bas de page n°9) de la permanence ou son opposé, le changement, des spécialisations des A.C.P. regroupés par grandes catégories de produits. Se dégagent ainsi cinq groupes qui sont autant de vocations (spécialisations) à l'exportation destinée à la C.E.E. des économies A.C.P., le repère des pays au sein des groupes, pour chaque année de référence de la période 1970-86, dégage alors la permanence de leurs spécialisations ainsi que les cheminements (ou changements) de celles-ci.

25 - La constatation majeure qui s'impose est l'affirmation d'une spécialisation permanente pour les trois quarts des pays A.C.P. depuis 1970 ou au plus tard 1975. Dans ce cadre, la spécialisation (permanente) dominante est celle où les matières alimentaires représentent de 70 à 85% du total exporté, pour la classe des pays regroupés (28 pays). Viennent ensuite les spécialisations dominées par les produits manufacturés de première transformation (60 à 90% du total exporté : 7 pays), les matières premières (70 à 95% du total exporté : 4 pays) et enfin, les combustibles bruts et semi-transformés (65 à 90% du total exporté : 3 pays). Ces permanences correspondent à une exploitation directe de ressources naturelles et/ou de processus techniques facilement accessibles et maîtrisables sans lesquels les produits ne peuvent être vendus. A long terme, il n'y a cependant que sept pays se spécialisant sur des produits manufacturés de première transformation : le Lesotho, le Zaïre, la Zambie, le Suriname, Trinité et Tobago, les Bahamas et la Jamaïque. Remarquons, dans ce cadre, qu'à l'origine de la période 1970-86 soit depuis 1970 ou 75, il n'y a pas de spécialisation permanente sur les transformations manufacturières secondaires.

26 - Au risque de choquer le lecteur, on peut également avancer qu'un effet de permanence domine les changements de spécialisation. En effet, pour plus de 50% des pays A.C.P. restants, le changement est soit unique donc irréversible (8 pays) soit réversible (2 pays). Pour les pays en cheminement unique de spécialisation, l'orientation dominante est celle des matières premières, à partir de 1980. Ainsi, sur l'effectif A.C.P. analysé, il n'y a que six économies instables : l'Angola, la Guinée, le Togo, le Zimbabwe, les Comores et la Papouasie/Nouvelle Guinée.

27 - Dans l'ensemble des pays A.C.P., les cheminements conduisant vers des spécialisations mixtes sont peu fréquents. Ce sont les spécialisations plus pointues de type produits alimentaires dominants ou matières premières dominantes qui sont les plus significatifs. Dans ce cadre, on ne peut que constater l'exception que constitue le cheminement vers la spécialisation mixte : produits alimentaires (50 à 75% du total exporté) et émergence de produits manufacturés de seconde transformation. Celui-ci ne concerne en effet

significativement qu'un pays : l'île Maurice. Remarquons qu'il en est de même pour le cheminement conduisant à une spécialisation où dominent les produits manufacturés de première transformation. Le pays concerné est alors le Niger.

28 - La spécialisation dominant les économies A.C.P. quels que soient leurs permanences et cheminements est celle des produits alimentaires, c'est aussi celle qui regroupe le plus grand nombre de pays dont la spécialisation est stable au moins depuis 1975, soit depuis Lomé I. On peut ainsi "voir" dans une telle permanence un effet de la politique de Lomé, plus précisément du stabex et des protocoles annexés lesquels couvrent les produits englobés par la spécialisation produits alimentaires dominants. De même, un autre effet Lomé peut être décelé via les cheminements conduisant à la spécialisation de type matières premières dominantes, à partir de 1980, date à laquelle en effet, la convention de Lomé II (1980) mettra sur pied le sysmin.

29 - En conclusion, les pays A.C.P. sont structurellement spécialisés sur les produits alimentaires. Cette spécialisation est stable et, est influencée, vraisemblablement, par la politique de Lomé. Les cheminements conduisent de façon préférentielle vers des spécialisations pointues de type produits alimentaires ou matières premières dominants. Seule l'île Maurice est significativement concernée par un cheminement où émergent des produits manufacturés de seconde transformation face à des produits alimentaires dominants. A l'analogie, pour le Niger, dans le cas de la spécialisation où dominent les produits manufacturés de première transformation. De façon générale, la spécialisation sur des produits manufacturés ne concerne qu'un petit effectif de neuf pays (Lesotho, Zaïre, Zambie, Suriname, Trinité et Tobago, Bahamas, Jamaïque, Niger, Maurice).

Tableau 3 : Classement des pays ACP en fonction de leurs engagements à l'exportation manufacturière (toutes transformations confondues).

Classes	Pays	Degré d'engagement moyen à l'exportation manufacturière (1970-1986)	Evolution du degré d'engagement à l'X manufacturière 1986/1970
Classe 1	Niger, Zambie, Bahamas, Trinité et Tobago	Fort	Croissant
Classe 2	Maurice, Zimbabwe, Jamaïque, Kiribati, Salomon, Samoa	Moyen	Croissant
Classe 3	Guinée, Zaïre, Comores, Suriname, Bénin, Gambie, Sénégal	Moyen	Décroissant
Classe 4	Ghana, Congo, Gabon, Seychelles, Somalie, Papouasie, Nlle-Guinée	Faible	Instable
Classe 5	Cameroun, Madagascar, Tanzanie, Barbade, Guyane	Faible	Stable
Classe 6	Angola, Cap Vert, Tchad, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Togo, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Sierra Leone, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Malawi, Soudan, Ouganda, Antigua, Belize, Dominique, Grenade, Ste-Lucie, St-Vincent, St-Christophe et Nevis, Fidji, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	Très faible	Stable

Source : Analyse structurelle des échanges CEE/ACP : Rapport de L'ISMEA pour l'OFSC, sept 88, p. 39.

B. Secteur manufacturier (Toutes transformations confondues)
(Les résultats sont synthétisés au tableau 3)

30 - Les résultats précédents concernant le secteur manufacturier (peu de pays spécialisés et de rares cheminements) conduisent à approfondir l'analyse en la centrant sur les produits manufacturés exclusivement, dans le cadre de la même méthode d'analyse structurelle (Cf. note en bas de page n° 9). Les classements des pays sont cependant opérés de façon différente : soit sur la base d'un critère de dimension mesurant l'intensité de l'engagement (16) à l'exportation des produits manufacturés vers la C.E.E. par les pays A.C.P. et d'évolution de cet engagement à long terme.

31 - La constatation majeure qui s'impose est qu'il y a peu de pays fortement ou moyennement engagés ; environ un quart de l'ensemble A.C.P. Au sein de cet ensemble de classes, 40% des pays connaissent un engagement décroissant. Cela est par exemple le cas du Zaire, du Sénégal et de la Guinée. L'île Maurice confirme dans ce classement, les résultats précédemment avancés en termes de cheminement vers une spécialisation manufacturière, par un engagement moyen certes, mais croissant. De même en ce qui concerne le Niger par un engagement fort et croissant. Le reste des pays A.C.P., soit les trois quarts de ceux-ci, ont non seulement un engagement faible ou très faible mais celui-ci est, en outre, stable pour la quasi-totalité de cet ensemble.

Dans ce cadre, citons, dans un souci de prise en compte de l'actualité, le Gabon où l'engagement faible est instable et le Cameroun où il est stable ; la Côte d'Ivoire où l'engagement est très faible et stable. Enfin, si l'on raccorde les résultats de cette section à ceux de celle qui la précède (point A), il apparaît que les pays engagés manufacturièrement ont une spécialisation permanente plutôt stable, dominée par les produits manufacturés de première transformation ou les produits alimentaires. Dans ce dernier cas, l'engagement tend à décroître. Le Sénégal en est l'exemple-type.

(16) Cette intensité est mesurée par le taux d'exportations manufacturières dans le total exporté par le pays A.C.P.

Tableau 4

**Typologie des pays ACP en fonction du taux d'engagement à l'exportation manufacturière de
seconde transformation à destination de la CEE.**

Pays fortement engagés Taux moyen 30% (classe 1)	Pays moyennement engagés Taux moyen 15% (classe 2)	Pays faiblement engagés Taux moyen compris entre 1% et 7% (classe 3)	Pays à engagement non significatif Taux moyen < 1%	
			non significatif sur l'ensemble de la période	amorce d'un engagement en fin de période *
Maurice Comores	Barbade Seychelles Madagascar	3.1 Bahamas (7%) Belize (6%) Kenya Gabon Congo Guyanne (5%) Tanzanie 3.11 Soudan (4%) Ethiopie Zimbabwe Côte d'Ivoire Sénégal (3%) Malawi 3.111 Guinée équatoriale Cameroun Ghana (2%) Somalie Zaïre Centrafrique (1%) Mozambique	Dominique Mali Nigéria Grenade St-Christophe/Névis Samoa Zambie Mauritanie Suriname Tchad Papouasie/Nelle Guinée Togo Ouganda Sierra-Leone Salomon Cap-Vert Bénin Sao Tomé/Principe Antigua Tuvalu Ste Lucie Niger Guinée Angola Libéria	Djibouti Trinité/Tobago Gambie Jamaïque Burundi Fidji Guinée-Bissau Vanuatu Rwanda Tonga St-Vincent Kiribati * l'engagement peut, dans ce cas, dépasser le seuil de 1%

Remarque : L'inclusion des Seychelles dans le groupe des pays moyennement engagés est purement fortuite, tenant en effet aux contraintes de la nomenclature générale adoptée aux fins d'analyse, en vertu de laquelle les objets d'art appartiennent à la catégorie des secondes transformations industrielles.

Source : ANALYSE STRUCTURELLE DES ECHANGES CEE/ACP : RAPPORT DE L'ISMEA POUR L'OFSCE, Sept 88, p. 46.

C. Secteur manufacturier de seconde transformation (Les résultats sont synthétisés au tableau 4).

32 - Cette section poursuit l'approfondissement de l'analyse des échanges de produits manufacturés par les pays ACP vers la C.E.E. en se centrant sur les produits les plus susceptibles d'accroître la valeur ajoutée des échanges extérieurs de ces pays. Les pays sont regroupés exclusivement selon leurs taux d'exportations manufacturières de transformation secondaire.

33 - La constatation dominante est que les pays A.C.P. sont faiblement engagés (taux d'exportation compris entre 1% et 7%) ou non significativement engagés (taux inférieur à 1%). C'est ce dernier groupe qui est d'ailleurs dominant. L'engagement faible répond à une logique d'intégration aval des ressources naturelles. Les exceptions sont la Côte d'Ivoire qui amorce une réelle diversification de ses exportations manufacturières de seconde transformation via des activités de placage et contre-placage du bois, de textile et de chocolaterie et Belize. L'engagement moyen (taux de 15%) ou fort (taux de 30%) ne concerne que quatre pays : l'île Maurice (diversification via les vêtements, l'horlogerie et les jouets principalement), les Comores (huiles essentielles), la Barbade (vêtements et boissons alcooliques) et Madagascar (tissus de coton principalement).

34 - Compte tenu de la prépondérance de la spécialisation de type produits alimentaires dominants, il n'est pas surprenant de constater que quasiment tous les pays qui s'engagent (taux de 1% à 30%) dans le secteur manufacturier de seconde transformation ont une vocation de ce type (tableau 2). Les exceptions les plus sensibles sont le Gabon, le Congo (spécialisation de type combustibles bruts et semi-transformés dominants) et le Zaïre (produits manufacturés de première transformation).

35 - En conclusion, l'engagement manufacturier, toutes transformations confondues, des pays A.C.P. sur le marché communautaire est faible puisqu'il ne concerne qu'un quart de ceux-ci. Il l'est encore plus pour les produits les plus élaborés puisqu'il ne concerne alors que quatre économies : l'île Maurice, les Comores, la Barbade et Madagascar. Enfin, il faut remarquer que l'analyse structurelle éclaire d'un jour particulier les pays africains récemment à la une de l'actualité :

- le Zaïre, le Sénégal et la Guinée : engagements manufacturiers moyens et décroissants, faiblement engagés en transformation secondaire (2%), 3%, <1% respectivement)
- le Gabon : engagement manufacturier faible et instable, faiblement engagé pour les transformations secondaires (5%).
- le Cameroun : engagement manufacturier faible et stable, faiblement engagé pour les transformations secondaires (2%).
- la Côte d'Ivoire : engagement manufacturier très faible et stable, faiblement engagé pour les transformations secondaires (3%).

Ces caractéristiques doivent être considérées dans un cadre de baisse des prix de production quelles que soient les spécialisations de ces six pays.

3 Etude de la destination des exportations des pays A.C.P. par grandes zones de référence

36 - L'objet d'étude de cette section est l'attractivité à long terme exercée par le marché de la C.E.E. à l'égard des pays A.C.P. Dans ce but, ceux-ci sont regroupés (méthode d'analyse structurelle) en fonction du niveau de leurs engagements sur ce marché à l'exclusion de toutes autres considérations et, ensuite, reclassés selon l'évolution de ce niveau de 1970 à 86.

37 - La constatation dominante est que l'attractivité C.E.E. a incontestablement joué. En effet, si, en 1970, 62.5% des pays ont un niveau d'engagement fort (de 84.4% à 100% du total exporté l'est vers la C.E.E.) ou moyen fort (de 60.5% à 82.5%), ils sont 83.9% ainsi classés en 1986. Conjointement, les intervalles de définition des degrés d'engagement se sont accrus (1986 : engagement fort : de 74.6% à 100% du total exporté ; moyen fort : de 42.4% à 72.4%). Ces élargissements, nous le verrons ultérieurement, sont les indices d'un accroissement des engagements des pays A.C.P. sur le marché C.E.E. dans le cadre d'un repositionnement de ces pays quel qu'ait été le niveau de leurs engagements C.E.E. en début de période. L'attractivité C.E.E. est particulièrement perceptible depuis 1980 (Lomé II).

38 - L'effet d'attraction de la C.E.E. se précise en termes d'évolution des degrés d'engagement sur la période 1970-86. En effet, les trois quarts des pays A.C.P. connaissent un accroissement ou à tout le moins un maintien de leurs engagements forts ou moyen forts, le mouvement de renforcement l'emportant largement (31 pays sur les 47 concernés). Pour les autres pays (17), l'effet C.E.E. est également décelable car c'est le maintien des engagements qui prédomine. Au total, il n'y a que cinq économies, à engagement moyen-fort, qui à terme se dégagent du marché C.E.E. Il s'agit de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Togo, du Congo et du Kenya. Leur réorientation concerne les U.S.A., le Japon n'intervenant que dans le seul cas de la Mauritanie.

39 - Régionalement envisagée, l'attractivité C.E.E. ressortit d'un modèle gravitationnel classique, dans lequel l'intensité des échanges varie en proportion inverse de la distance entre les zones qui échangent et, est proportionnelle au niveau initial des échanges (18). La CEE attire ainsi fortement des Etats Africains ce qui explique qu'à l'exception du Vanuatu tous les pays A.C.P. à engagements forts et accrus soient africains. Dans ce cadre, l'attractivité opère d'autant plus aisément que la moitié de ces derniers pays appartiennent à la zone franc. La C.E.E. attire ensuite des économies de la zone

(17) Leurs niveaux d'engagements sont moyens-faibles (1986 : de 19.9% à 37.7% du total exporté l'est vers la C.E.E.) ou faibles (de 0 à 10%). Ces pays sont Trinité et Tobago, Salomon, Samoa, Mozambique, Barbade, Belize, Jamaïque, Bahamas, St Christophe et Nevis, et Tonga.

(18) Toutes choses étant par ailleurs égales, c'est-à-dire s'il n'y a pas d'effets déséquilibrants venant structurellement d'autres pôles d'échanges, les U.S.A. ou le Japon, par exemple.

Caraïbes. Celles-ci, si elles se partagent selon les degrés d'engagement, se concentrent sur des engagements maintenus. Et enfin, elle attire des économies du Pacifique. Dans le cadre d'un tel modèle, l'attraction exercée sur le Pacifique est particulièrement significative puisqu'à l'exception de Tonga, ces économies connaissent des engagements accrus. L'attractivité C.E.E. sur l'ensemble des pays A.C.P. est d'autant plus significative que nombre d'entre elles situées dans les Caraïbes et le Pacifique ont adhéré tardivement à l'accord de Lomé. Pour la zone des Caraïbes, il s'agit de la Dominique, de St. Lucie, de Sao Tome et Principe, du Suriname qui ont adhéré en 1980 ; de St Vincent, Antigua, du Belize et de St. Christophe et Névis adhérents de 1985. Pour la zone du Pacifique, de Kiribati, de la Papouasie/Nouvelle Guinée, de Salomon qui ont adhéré en 1980 ; et du Vanuatu en 1985. En enfin, que certaines d'entre ces économies subissent de forts effets d'attraction de la part des U.S.A. : Trinité et Tobago, Mozambique, Barbade, Belize, Jamaïque, Bahamas, St Christophe et Névis ; du Japon Salomon ; du reste de l'OCDE pour Tonga.

40 - Les constatations qui précèdent permettent de conclure que l'attractivité de la C.E.E. sur les pays A.C.P. est indubitable. Son renforcement dans le temps, compte tenu des dates d'adhésion des pays est, sans conteste, la preuve qu'il existe un effet Lomé.

4. - Caractéristiques concurrentielles des marchés A.C.P. destinés à la C.E.E.

41 - Il ne suffit pas qu'un marché polarise les échanges d'un ensemble de pays pour qu'il soit de façon permanente, vecteur de croissance, soit de développement. En effet, il peut être plus ou moins contraignant du fait du nombre de pays qui y échangent, de leurs positions et de la nature de celles-ci ; du nombre et de la nature des produits qui font l'objet des transactions, de leurs poids relatifs dans les ventes des pays. Nous sommes ainsi conduits à étudier les caractéristiques concurrentielles structurelles des marchés A.C.P. destinés à la C.E.E. Nous distinguerons deux formes de concurrence. La première dite directe porte sur le nombre de pays-vendeurs sur un marché, la dominance et la permanence de leurs positions sur celui-ci, leurs engagements sur de nouveaux marchés. La seconde dite implicite traite de la similitude des structures nationales d'exportation des pays, soit de la concentration d'une pluralité de pays sur les mêmes produits qu'elle que soit la hiérarchie de ceux-ci au sein des recettes d'exportation des pays. Sous ces deux formes, la concurrence porte exclusivement sur les échanges des pays en volume et diversification. Elle exclut de l'analyse les déterminants de l'offre de production, lesquels expliquent la capacité à exporter des pays. De même, elle ne traite pas des caractéristiques de la demande potentielle à laquelle s'adresse les producteurs (19).

(19) Jusqu'à présent, la demande C.E.E. a été traitée du seul point de vue des vendeurs. C'est la demande effective soit celle qui se résume par les exportations des pays A.C.P. Avant d'être concrétisée, la demande est potentielle soit dépendant des intentions d'achat en volume et en nature. Ces éléments

A. - Concurrence directe.

42 - La constatation majeure est qu'à long terme, soit de 1970 à 86, un petit nombre de pays, lesquels peuvent varier dans le temps, approvisionnement de façon permanente les marchés sur lesquels se concentre l'offre de l'ensemble des pays A.C.P. destinée à la C.E.E. (Cf. Section 1. point B). Ce nombre qui est au maximum égal à 9 dans les cas du café vert et du coton, se réduit à 2 dans ceux du fer et du cuivre. Malgré une variabilité par produits des parts de marchés détenues par les pays et des modifications de position sur les marchés d'offre de ceux-ci, les fournisseurs A.C.P. détiennent toujours au moins 75% de l'offre de chaque produit principal destiné à la C.E.E. Les marchés principaux sont non seulement oligopolistiques mais également à forte concentration, certains producteurs y détenant des positions dominantes. A titre illustratif (1986), le marché du thé (5 producteurs) dominé à 63.4% par le Kenya, celui du tabac brut (3 producteurs) par le Zimbabwe (53.9%), du bois équarri (4 producteurs) par la Côte d'Ivoire (60.8%), du fer (2 producteurs) par le Libéria (65.7%), du cuivre (2 producteurs) par le Zaïre (65.1%), des vêtements (2 producteurs) par l'île Maurice (90.4%). Sur la période 1970-86, cette concentration s'est plutôt accrue, mouvement reposant sur dix produits, à savoir : le sucre (et miel), le thé, le tabac brut, le bois équarri ou dégrossi, le fer (et ses concentrés), les produits chimiques inorganiques, le cuivre, l'aluminium non travaillé et les vêtements. En termes de position des pays-fournisseurs, les marchés d'offre A.C.P. ont une stabilité variable. Celle-ci est d'autant plus forte qu'il s'agit de produits industriels ou primaires destinés à l'industrie par comparaison aux produits agricoles.

43 - La stabilité (variable) recouvre différentes situations de concurrence ou noyaux non nécessairement indépendants de pays plus ou moins engagés sur les marchés internationaux (C.E.E.) de façon permanente ou tentant de le faire. Au sein des 27 pays engagés apparaît un groupe de pays engagés concurrencés de façon permanente sur deux segments d'offre (20) au moins. Il est dominé par un ensemble de quatre pays qui par une présence sur quatre segments, au moins, ont les offres extérieures les plus diversifiées de l'ensemble A.C.P. Il s'agit du Cameroun, 7 segments (fruits frais et noix, café vert, fèves de cacao, bois ronds-bruts-équarri, bois équarri ou dégrossi, coton, aluminium non travaillé); de la Côte

peuvent différencier les demandes effectives et potentielles. De sorte que généralement, il faut inclure la demande potentielle dans l'analyse de la concurrence. Nous reviendrons sur ces éléments non traités dans le rapport exploité, dans les conclusions générales de cet article, car ils sont significatifs pour apprécier la politique dite de Lomé.

(20) Il s'agit de la Tanzanie (café, tabac brut), la Mauritanie (poissons, fer), la Jamaïque et la Guyane (sucre, non ferreux), le Kenya (café, thé), le Malawi (thé, tabac), le Gabon (bois bruts, non-ferreux), le Libéria (fer, perles fines) et le Suriname (chimie inorganique, aluminium) auxquels s'ajoutent le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Zaïre et le Ghana, soit un effectif de 13 pays.

d'Ivoire, 6 segments (poissons frais, fruits frais et noix, café vert, cacao, bois bruts-équarris, bois équarri ou dégrossi) ; du Zaïre, 4 segments (café vert, bois équarri ou dégrossi métaux non ferreux, cuivre) de même que le Ghana (cacao, bois bruts et équarris, aluminium). Ces pays tentent, en outre, des percées sur d'autres segments : la Côte d'Ivoire sur le coton et les perles fines pierres gemmes et similaires brutes ou travaillées avec le Ghana et le Zaïre dans ce dernier cas, ce qui n'exclut cependant pas des mouvements de repli : le Cameroun des marchés du thé et du tabac brut, la Côte d'Ivoire des vêtements et le Ghana des non-ferreux. Par leur diversification concurrentielle, ces pays tissent entre eux des réseaux ou circuits de concurrence. Celle-ci est d'autant avivée que d'autres pays, à structures d'exportation moins diversifiées, sont engagés sur les mêmes produits et/ou s'y engagent et qu'apparaissent de tout nouveaux concurrents (A.C.P.), soit des producteurs non encore présents sur les principaux marchés de l'offre A.C.P. destinée à la C.E.E.

44 - Au sein des pays déjà engagés, les pays les plus dynamiques à l'entrée sur de nouveaux segments sont la Tanzanie (café, tabac) : engagements sur le coton et le thé après qu'un effort ait été tenté sur les perles fines ; la Côte d'Ivoire déjà citée ; l'île Maurice (sucre et miel) : engagements sur le thé et les vêtements, la Guinée (produits chimiques inorganiques) : engagements sur les non-ferreux et les perles fines (21). Au sein des pays engagés, seule l'île Maurice tente une diversification en termes de produits manufacturés de seconde transformation avec sa percée sur les vêtements (22). A l'opposé de ces pays dynamiques, un groupe semble inerte, les pays qui le composent maintenant leurs positions sans entrées ni sorties. Il s'agit de la Mauritanie (poissons frais, fer) ; du Malawi (thé, tabac brut) ; du Sénégal (poissons frais) ; du Tchad (coton) ; du Soudan (coton) ; de la Zambie (cuivre) ; de la Dominique (fruits frais) et du Suriname (produits chimiques inorganiques, aluminium non travaillé). Enfin, encore plus à l'opposé, certains pays maintiennent leurs positions en se dégageant en termes nets. Il s'agit de la Jamaïque (sucre, chimie inorganique) qui se dégage des segments fruits frais et vêtements ; de la Guyane (sucre, non-ferreux) sortant du segment poissons, du Kenya (café vert, thé) sortant des "vêtements" ; de l'Ouganda (café vert) sortant du "thé" et du "coton" ; de Madagascar (café vert) sortant des "poissons" ; du Nigéria (cacao) sortant des "bois bruts", du "bois équarri" ; de Trinité et Tobago (chimie inorganique) sortant du "sucre", et finalement de la République Centrafricaine (perles fines) en sortie du "coton".

(21) Les autres pays engagés et entrants sont le Gabon (bois bruts, non ferreux) entrant sur le marché du poisson frais ; le Libéria (fer, perles fines) sur les "bois bruts" ; le Zaïre déjà cité ; la Sierra Léone (non ferreux) sur les perles fines ; le Congo (bois bruts) sur les perles fines ; le Ghana déjà mentionné. A l'exception du Ghana, toutes ces entrées sont nettes de sorties.

(22) Compte tenu des produits couverts par l'analyse (produits principaux de l'ensemble A.C.P. Cf. Section 1. point B), ces transformations ne peuvent être saisies que via les vêtements, ce qui réduit la portée de la constatation.

45 - Au sein des pays nouvellement concurrents, la configuration la plus dynamique est constituée par le Zimbabwe en pénétration sur 4 segments (thé, tabac brut, coton, vêtements) ; la Papouasie/Nouvelle Guinée : 2 segments (cacao, non-ferreux); le Bénin : 2 segments (cacao, coton) mais avec sortie du segment "poissons frais". De tous les nouveaux concurrents, le Zimbabwe est le seul pays qui tente une diversification de son offre extérieure destinée à la C.E.E. en mettant l'accent sur les secondes transformations manufacturières via les vêtements (22). Il rejoint, dans ce cadre, l'île Maurice en position de quasi-monopole sur ce marché A.C.P. après les sorties de la (du) : Côte d'Ivoire, Barbade, Jamaïque, Kenya et Belize. A l'opposé de cette configuration dynamique se dégage celle de pays en sorties nettes. Elle est composée de l'Angola sortant du "café vert", du "coton" et des "perles fines" ; du Mozambique sortant du "sucre", "thé" et "coton" pour entrer sur les "poissons frais" ; de la Somalie sortant des "fruits frais" ; de la Guinée équatoriale du "cacao" et de la Barbade des "vêtements". Enfin, mentionnons un groupe de pays en position intermédiaire, c'est-à-dire sortant d'un segment pour entrer sur un autre. Il s'agit du Belize, des "vêtements" vers le "sucre" ; du Togo, du "cacao" vers le "coton" et du Rwanda, des "non-ferreux" vers le "café".

46 - Au sein des configurations concurrentielles de pays apparaissent des produits attracteurs soit sur lesquels portent les entrées des pays quelles que soient les positions permanentes détenues. Ces produits sont le coton, 6 entrants (Zimbabwe, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Tanzanie) et les perles fines (pierres gemmes et similaires brutes ou travaillées, 6 entrants aussi (Zaire, Sierra Leone, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana). A l'opposé, les segments aux sorties les plus importantes sont les vêtements, 5 sorties (Jamaïque, Barbade, Côte d'Ivoire, Belize, Kenya) et le coton, 4 sorties (Mozambique, Angola, Ouganda, République centrafricaine). Du fait des entrées et des sorties sur son marché, le coton a une position tout-à-fait spécifique au sein des produits. Son instabilité est vraisemblablement due aux désengagements conjoints affectant les vêtements.

47 - En conclusion, les marchés concurrentiels d'offre des principaux produits destinés à la C.E.E. de l'ensemble des pays A.C.P. sont oligopolistiques et concentrés. Un petit nombre de pays (variant dans le temps) y détient des positions dominantes. Malgré les variations des parts de marché, les (pays) producteurs contrôlent au moins toujours 75% de l'offre extérieure (CEE) de chaque produit. La concentration s'accroît à terme (1970-86), la stabilité des marchés aussi lorsqu'il s'agit des produits destinés à l'industrie. La concurrence ainsi caractérisée recouvre différents noyaux (non indépendants, nécessairement) de pays selon la diversification réalisée et/ou en cours. Cette diversification concerne quasi-exclusivement des positionnements ou repositionnements des pays, les produits dans leur degré d'élaboration étant peu modifiés. Le seul contre exemple est celui des vêtements (Zimbabwe, île Maurice). Les pays les engagés sont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Zaire et le Ghana. La diversification de leur offre extérieure (CEE) concerne au moins

quatre marchés. Les pays les plus dynamiques à l'entrée sur de nouveaux marchés sont parmi ceux qui ont déjà des positions permanentes, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, la Guinée et l'île Maurice et parmi les autres, le Zimbabwe, la Papouasie/Nouvelle Guinée et le Bénin.

B. - Concurrence implicite.

49 - Les pays A.C.P. sont regroupés pour la seule année 1986 en 21 classes définissant autant de marchés (produits) rassemblant un ensemble plus ou moins large de partenaires, pour lesquels ces produits représentent la première ressource d'exportation. La constatation majeure est la suivante : les exportations par rapport auxquelles se manifeste la plus grande dépendance, le premier produit exporté représentant dans tous les cas au moins un tiers des recettes totales d'exportation, le plus souvent les deux tiers et dans certains cas la quasi-totalité, de bon nombre de pays sont aussi celles pour lesquelles l'approvisionnement de la zone de destination C.E.E. est assurée par une pluralité de partenaires A.C.P. En termes de premier produit exporté apparaît ainsi un niveau élevé de similitude des structures nationales d'exportation des pays A.C.P. Cette similitude concerne les deux tiers des pays A.C.P., qui se répartissent, en effet, (en termes du premier produit d'exportation) sur sept marchés constitués pour l'essentiel de produits alimentaires (café, cacao, sucre, fruits frais, poissons frais) et ensuite de produits primaires bruts (coton, pétrole et dérivés). Le reste des pays occupent quatorze autres marchés qui sont : le cuivre, les non-ferreux, les pierres gemmes, le fer, les matières radioactives, le tabac brut, les produits chimiques inorganiques, les produits dérivés du pétrole, les autres huiles végétales, les placages et contre placages du bois, les cuirs et peaux, l'engrais brut, les graines (noix et amandes oléagineuses) et les épices.

49 - La similitude à l'exportation ne se limite pas qu'aux premiers produits exportés, elle concerne tous les produits exportés par les pays A.C.P. (59 au maximum dans le cas de la Côte d'Ivoire). De ce point de vue, les pays A.C.P. peuvent être regroupés en trois classes identifiant des niveaux de concurrence implicite. Le plus grand nombre de pays (32) est ainsi en position intermédiaire, ce qui veut dire qu'en moyenne, chacun d'eux est concurrencé par 15 à moins de 20 partenaires. Vient ensuite un groupe de 25 pays supportant une concurrence plus forte, de 20 à 32 pays et enfin, un groupe de 6 pays connaissant la concurrence la plus faible, de 12 à moins de 15 partenaires. C'est à cette dernière classe qu'appartiennent par exemple la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'île Maurice et le Zimbabwe, économies à la dynamique de diversification bien marquée. Dans cette optique, il faut noter que les treize économies les plus diversifiées soit présentes sur au moins deux segments d'offre (Cf. note en bas de page n° 20) se concentrent sur la classe intermédiaire et celle à concurrence la plus faible. Cette appréciation favorable d'une diversification, réductrice de concurrence implicite, doit cependant être "tempérée" car les pays en désengagements sont aussi localisés dans ces classes. Le lien entre diversification et concurrence implicite paraît ainsi

complexe. Il met en jeu d'autres variables que celles de l'échange sur un marché préférentiel. Sans entrer dans le détail, citons le niveau de vie atteint avant la diversification ; la conjoncture internationale au moment où commence le processus de diversification, où il faut l'accélérer ; les déterminants intérieurs (la rentabilité, par exemple), de l'offre de production ; ceux de la demande étrangère ; les climats politique et social du pays qui veut diversifier ; le financement international (volume, nature, mode). Autant de variables particulièrement contraignantes qui échappent quasiment toutes aux accords internationaux.

50 - En conclusion, les structures nationales d'exportations destinées à la C.E.E. des pays A.C.P. ont un degré élevé de similitude. Cette dernière est liée de façon complexe à leurs capacités de diversifier leurs offres extérieures.

5 - Conclusions générales

51 - L'inquiétude des pays en voie de développement est-elle fondée ? La convention de Lomé IV est-elle pertinente ? Ce sont les deux questions concluant notre introduction auxquelles nous nous efforcerons de répondre à la lumière de toutes les constatations dégagées, soit du bilan des trois premières conventions de Lomé.

52 - La politique de Lomé porte en elle à la fois des forces et des faiblesses du point de vue du développement des pays A.C.P. signataires. Sa force principale, c'est incontestablement le volume d'échanges qu'elle a permis : 20 milliards d'écus en 1986, soit les deux tiers des ventes totales des économies A.C.P. ; le nombre croissant de pays attirés : 46 pour Lomé I et II, 66 pour Lomé III et 69 pour Lomé IV ; le niveau de leurs engagements vis-à-vis de la C.E.E. : fort ou moyen pour 83.9% en 1986 (contre 62.5% en 1970) ; l'évolution de ces niveaux à long terme : accroissement ou maintien pour les trois quarts des pays engagés, maintien pour les autres. Il y a donc incontestablement un effet commercial, quantitatif, dû à la politique de Lomé.

53 - Cette force principale, c'est aussi paradoxalement une des faiblesses intrinsèques de la politique de Lomé. Celle-ci a véhiculé la vision d'un développement conçu avant tout comme une mécanique d'échanges, soit dans lequel les déterminants intérieurs et extérieurs (rentabilité, crédit) des structures de production globale n'engendrent pas de déséquilibres influençant la croissance. Or, ceux-ci vont graduellement peser de plus en plus lourds, réduisant le développement, puisqu'à la fin des années 80, soit à la veille de Lomé IV, le revenu par tête en Afrique est inférieur à celui des années 60.

54 - Sa force, c'est aussi le fait qu'elle conjugue à la fois la politique commerciale et celle d'aide au développement dans le cadre d'une approche globale de ce dernier. En termes d'aide, la convention de Lomé représente en moyenne annuelle 62% de l'aide communautaire proprement dite, soit celle accordée par la C.E.E. dans le cadre des accords de coopération conclus ou bien en application des décisions qu'elle a prises unilatéralement. Du fait de Lomé, les pays

A.C.P. reçoivent en plus de leurs autres aides un montant de quelque 1.3 milliard d'écus en 1986, pour leur développement. Ce montant est concentré sur l'Afrique subsaharienne. Depuis 1980, Lomé II, toutefois, la part de cette zone s'est tassée au profit des zones Caraïbes et Pacifique dont le nombre de pays adhérents s'accroît. La comparaison des montants d'aide (1.3 milliards d'écus) et de commerce (20 milliards d'écus) indique que la politique de Lomé, tout en couvrant l'aide et le commerce, est d'abord un accord commercial et ensuite une voie privilégiée d'aide au développement. Accord commercial d'autant plus que si les pays A.C.P. vendent à la C.E.E., ils lui achètent également des produits. En 1986, la C.E.E. leur a vendu pour 16 milliards d'écus, ce qui représente 14.9% de ses ventes totales. Les pays A.C.P. sont non seulement son premier client pour les produits agricoles, mais ils sont aussi d'excellents clients pour ses produits finis à forte valeur ajoutée. Ils absorbent, en effet, un tiers des produits C.E.E. de types : machines, matériel de transport, produits manufacturés, produits chimiques.

55 - Bien que la balance commerciale des échanges ACP/CEE soit excédentaire pour les pays ACP, l'échange ACP/CEE reste par nature des produits faisant l'objet des transactions; inégal en termes de création de valeur ajoutée. Par l'intermédiaire de leur offre extérieure et, à la différence de la C.E.E., les pays A.C.P. sont, en effet, spécialisés sur des produits à faible valeur ajoutée : les produits bruts et assimilables lesquels représentent 87% de leurs ventes à la C.E.E. en 1986 (soit donc aussi 13% pour les produits restants ceux du secteur manufacturier). Les produits bruts pèsent plus lourd sur le marché C.E.E. que sur les marchés américains (81%) et japonais (72%). Dans ce cadre, une des faiblesses de la politique de Lomé, c'est de ne pas avoir induit structurellement une diversification en termes de nature des produits exportés par les A.C.P. sur le marché C.E.E., de façon à rompre le déséquilibre existant entre les produits bruts et transformés. Ce déséquilibre s'est renforcé car les produits manufacturés vendus par les A.C.P. à la C.E.E. ont connu de 1970 à 86 une réduction de leur poids relatif (13% en 1986) de plus de 50%. sur ce marché (30% et plus de 60% respectivement sur les marchés américain et japonais) (23). En outre, en termes de spécialisations permanentes et de cheminements vers celles-ci, ils n'ont concerné que peu de pays (Cf. tableau 3 - section 2). Un tel déséquilibre se reflète également au sein des produits manufacturés par la domination des premières transformations sur les secondes. Toutefois, un lent décollage de ces dernières s'opère de façon continue de 1970 à 86 sur le marché C.E.E. alors qu'il est plus récent (1980) sur le marché américain et, que le marché japonais connaît un mouvement de repli. Ce décollage ne concerne qu'un petit nombre de pays, dont la situation d'exception veut qu'on les cite : l'île Maurice, les Comores, la Barbade et Madagascar. Leurs taux moyens d'engagement manufacturier oscille aux alentours de 15% ou de 30% (deux premiers pays). Tous les autres pays A.C.P. ont des taux

(23) Cette réduction est cependant bien plus imputable à la période 1970-75, soit avant Lomé I, que postérieure à cette celle-ci (Cf. note en bas de page n° 10)

d'engagements faibles (de 1% à 7%) ou très faibles (moins de 1%), cette dernière classe étant dominante.

56 - La politique de Lomé n'a pas non plus conduit à une forte diversification en termes de positionnement et/ou repositionnement de l'ensemble des pays A.C.P. Il n'y a, en effet, que treize économies engagées sur au moins deux segments d'offre de façon permanente et trois entrant sur de tels segments tout en ayant aucune position permanente. Ces deux ensemble regroupent dans le premier cas : la Tanzanie (café, tabac brut), la Mauritanie (poissons, fer), la Jamaïque et la Guyane (sucre, non-ferreux), le Kenya (café, thé), le Malawi (thé, tabac), le Gabon (bois bruts, non-ferreux), le Libéria (fer, perles fines), le Suriname (chimie inorganique, aluminium), le Cameroun (fruits frais, café, cacao, bois bruts, bois équarri, coton, aluminium), la Côte d'Ivoire (poissons et fruits frais, café, cacao, bois bruts, bois équarri), le Zaire (café, bois équarri, métaux non-ferreux, cuivre) le Ghana (cacao, bois bruts, bois équarri, aluminium) ; et dans le second : le Zimbabwe (thé, tabac, coton, vêtements), la Papouasie/Nouvelle Guinée (cacao, métaux non-ferreux) et le Bénin (cacao, coton). En termes de dynamique d'engagement exclusivement, à ce dernier groupe, viennent s'ajouter des pays ayant déjà des positions permanentes et entrant sur deux segments. Il s'agit de la Tanzanie (entrées : coton, thé), la Côte d'Ivoire (coton, perles fines), l'île Maurice (thé, vêtements) et la Guinée (métaux non-ferreux et perles fines). L'appréciation du mouvement de diversification doit cependant être relativisée au égard à la longueur de la période "Lomé" ; 15 ans, c'est peut-être trop peu que pour mesurer une diversification, d'autant que ces années connurent diverses perturbations. Ainsi que cela apparaît, la diversification est fragile en tant qu'instrument de polarisation préférentielle des échanges et donc vecteur privilégié de la croissance des pays via les recettes d'exportation car, elle repose sur un degré élevé de similitudes à l'exportation. Cette conclusion est valable pour tous les produits exportés par les A.C.P. sur le marché C.E.E., 91% de ces pays supportent, en effet, en moyenne, la concurrence d'au moins 15 partenaires et d'au plus 32 de ceux-ci sur leurs marchés d'offre destinée à la C.E.E. Encore leurs offres extérieures ne concernent-elles au maximum que 59 produits (cas de la Côte d'Ivoire)

57 - Pourquoi, dans les cadres qui précèdent, les pays A.C.P. sont-ils restés dépendants des produits peu ou pas transformés ? Vraisemblablement, pour plusieurs ensembles, de causes ayant conjugué leurs effets. Premièrement, parce que les stratégies de développement choisies ont assuré la croissance par exploitation des ressources naturelles de façon à pouvoir obtenir des devises rapidement en vendant les produits sur le marché préférentiel. Ces pays ont ainsi répondu à une contrainte de développement immédiat. Deuxièmement parce qu'un tel comportement a été sous-tendu par une autre logique économique, celle de l'emprise de structure exercée par les prix mondiaux sur les économies A.C.P. au début de leurs industrialisations. Les prix des produits qu'elles exportent sont déterminés en dehors d'elles, mais ils s'imposent à elles dans les échanges internationaux. Avec ce type de détermination des prix, aux prix fixés, plus un pays vend et

plus il a de recettes d'exportation. Comme les pays A.C.P. sont pauvres, à faible capacité d'épargne, soit d'accumulation (toutes choses étant égales, par ailleurs), grande est la tentation de bénéficier pleinement d'un régime commercial préférentiel en axant tous les efforts productifs sur quelques ressources aisément exploitables, du moins dans l'immédiat. L'offre de production, pas seulement extérieure, est alors concentrée sur un nombre limité de produits. Lorsque tous les pays ont des ressources de même nature, ils finissent, dans ce cadre par avoir beaucoup de points communs dans leurs structures d'offre extérieure et, ce, d'autant plus qu'ils participent à un accord de zone. Il y a un effet de relative homogénéisation de la zone à laquelle appartiennent les pays qui s'opère. Cet effet est significatif pour les pays A.C.P. Il explique que les tendances qui se dégagent au niveau de l'ensemble des A.C.P. puissent aisément être recoupées par celles que décele l'analyse structurelle de ces pays. Troisièmement, parce que le profil de l'aide communautaire a conforté ce qui précède. C'est, en effet, l'aide à la production qui y prédomine avec 36% des engagements. Au sein de ceux-ci, le secteur agricole domine, absorbant plus de 50% du total. Il n'est donc pas surprenant de constater la domination (28 pays) de la spécialisation permanente de type produits alimentaires sur toutes les spécialisations, n'y encore qu'elle soit stable à terme. Et, enfin parce que le comportement des pays A.C.P. a rencontré une des contraintes de la C.E.E. Plus précisément, si les pays A.C.P. ont cherché à assurer leur croissance, la C.E.E. a, elle, assuré ses approvisionnements en matières premières. La C.E.E. est en effet, fortement dépendante du Sud pour celles-ci, celui-ci représentant 80% des importations extra C.E.E. du fait des produits de base.

58 - Précisons le raisonnement par quelques chiffres. La C.E.E. dépend du Sud de :

- 90% à 100% pour le café, les fèves de cacao, le manioc, les bananes, le caoutchouc naturel, l'uranium, l'huile de palme, de noix de coco, le sisal et le pétrole;
- 70% à 90% pour le thé, l'huile d'arachide, l'étain ;
- 60% à 70% pour les tourteaux, l'aluminium ;
- 50% à 60% pour le fer, le tabac, le manganèse ;
- 40% à 50% pour le zinc, le coton, le plomb, les produits pétroliers ;
- 30% à 40% pour les arachides, le tungstène ;
- 20% à 30% pour le riz.

Ajoutons encore qu'en ce qui concerne l'aluminium, le cuivre, le fer, le cobalt, le chrome, le titane et l'uranium, l'approvisionnement C.E.E. vient en ordre majeur des pays A.C.P.

59 - Les informations qui précèdent sont particulièrement significatives en termes d'exportations A.C.P. vers la C.E.E. On y voit, en effet, apparaître un grand nombre de produits appartenant aux groupes des vingt premiers produits exportés vers la C.E.E. par ces pays pour chacune des années de référence de 1970 à 86. Plus précisément encore, se profile leur base d'exportation, soit des produits, qui de 1970 à 86, sont toujours présents dans la hiérarchie de leur offre extérieure (treize produits : café, cacao, cuivre, bois brut,

sucre, minerais métalliques non-ferreux, fer : minerais et concentrés, fruits frais, coton, thé, bois équarri, produits chimiques inorganiques, autres huiles végétales). Dans le cadre d'un marché commercial préférentiel, on comprend ainsi que leurs exportations soient concentrées et cette concentration relativement inerte à long terme. D'autant plus, en outre, que le régime commercial se complète de facilités financières via le stabex, les protocoles annexés et le sysmin. Ces mécanismes renforcent les effets de structure ci-dessus mentionnés en apportant des éléments de stabilisation (partielle) aux recettes d'exportation correspondant à des produits spécifiques, en l'occurrence ceux qui sont les produits de base des A.C.P. Tout est ainsi cohérent.

60 - L'effet de satisfaction des besoins immédiats de la C.E.E. se retrouve également au niveau des efforts de prospection minière. L'Afrique, qui est particulièrement dotée en ressources minérales parmi les pays du Sud n'a été que peu prospectée : 50 millions de \$ seulement sur les 1.500 investis chaque année dans la prospection minière mondiale. De même, pour autant qu'elle satisfaisait la demande minière C.E.E., ses infrastructures minières furent peu touchées par la politique de Lomé. Il faut attendre Lomé III pour que le secteur minier reçoive un surcroît d'aide, quand il apparaît que les échanges commerciaux n'assurent pas automatiquement la croissance, soit la production, logique approfondie par Lomé IV. •

61 - Dans le cadre du constat qui vient d'être présenté, Lomé IV est à la fois en rupture et en continuation des tendances. Rupture, sans conteste, via l'accent mis sur la nécessité de transformer localement les produits et ensuite de les exporter. C'est l'aspect diversification en termes de nature des produits qui est poursuivi au sein des stratégies de croissance. Il est donc reconnu que la croissance a des composantes structurelles. Ceci ne débouche cependant pas sur des recommandations, éventuellement appuyées financièrement, quant aux déterminants intérieurs de la production. En un mot, Lomé IV n'aborde pas le problème de l'exogénéisation des structures de production des pays A.C.P., soit plus précisément de la maîtrise de leurs rentabilités. Cette omission provient vraisemblablement du fait qu'il faudrait alors éclairer publiquement, internationalement, le problème des cours des matières premières, qui s'imposent aux pays A.C.P. dans leurs échanges extérieurs. Ceci semble quelque peu paradoxal puisque 39 pays de l'Afrique subsaharienne sont engagés dans des programmes d'ajustement structurel soit d'accent sur la rentabilité des structures de production pour accroître cette dernière. Dans ce cadre, on peut se demander si l'accent mis sur le secteur privé (depuis Lomé III) comme moteur de la croissance et de la diversification n'a pas plus une signification idéologique qu'économique. Continuité également par une extension de la définition des produits de base aux minéraux et aux métaux ; la couverture par le sysmin de deux nouveaux produits l'or et l'uranium. Continuité, en effet, car la C.E.E. importe 95% de son uranium des pays A.C.P. et qu'engagée dans la bataille des supra conducteurs, elle doit assurer de nouveaux approvisionnements en tantale et niobium, par exemple. La pertinence de Lomé IV à la lumière du constat sur Lomé I, II, III dépend alors de l'effet qui

l'emportera à terme : produits transformés ou bruts, encore et encore. Dans ce cadre, l'allongement de la durée de la convention ainsi que l'accroissement de ses fonds sont tout-à-fait pertinents. La diversification prend du temps et demande de l'aide d'autant que la situation des pays A.C.P. est considérablement plus difficile en 1990 qu'en 1975. On peut sans hésiter dire que l'enjeu est maintenant leur survie.

62 - Pour que Lomé IV réussisse en termes de diversification portant sur la nature des produits, il faut non seulement que les gouvernements A.C.P. aient clairement compris les enjeux, ce que l'on doit supposer puisqu'ils ont choisi ce type de stratégie industrielle mais qu'en outre, l'offre de production ne soit pas bloqué économiquement et socialement (24). Cela semble avoir été clairement envisagé par l'insertion d'un dispositif d'appui à l'ajustement structurel ne sacrifiant pas systématiquement le social à l'économique, comme cela a plutôt été le cas dans le passé. Et de même par une approche de l'endettement liant capacités de rembourser (dette) et d'ajuster. Dans ce cadre où le social, détonateur de ce qui peut apparaître comme l'échec du développement, peut se révéler difficilement maîtrisable, l'accent mis sur les droits de l'homme était nécessaire.

62 - En conclusion, actuellement l'inquiétude des pays en voie de développement est structurellement fondée. Si la situation économique de l'Afrique ne s'améliore pas de façon sensible pour ses citoyens, les bouleversements seront tels qu'ils hypothéqueront toutes formes de développement.

(24) Il faut également que les capacités d'organisation et de gestion soient améliorées. Cela n'est pas couvert par Lomé IV.

Bibliographie

- 1 - Analyse structurelle des Echanges CEE/ACP : Dynamique sectorielle régionale des exportations des pays A.C.P. sur longue période (1970-86), Rapport à l'Office Statistique des Communautés Européens préparé par J. Léonard (Responsable scientifique), K. Behnia, Cl. Jedlicki, J. Monsalve, I.S.M.E.A., Département "Relations financières internationales", sept. 1988, 142 p.
- 2 - Compétitivité et Croissance en Economie concurrencée, R. Courbis, Dunod, 1975, tome I, 323 p.
- 3 - Liaison entre prix et monnaie, R. Wolff, Revue d'Economie Politique, vol. XLVIII, n° 6, nov-déc, 1934, pp. 1691-1763.
- 4 - Le courrier ACP-CEE, n° 120, mars-avril 1990, 192 p.
- 5 - C.E.E. : le dialogue Europe-Sud, 1989, CC-52-88-704-FR-C, 94 p.
- 6 - C.E.E. : L'aide publique au développement de la C.E.E. et de ses Etats Membres, DE 57, mai 1988, 20 p.

PUBLICATIONS D.I.A.L.

Novembre 1990

1. An Endogenous Growth Process, 13 p. M-P. VERLAETEN

Décembre 1990

2. An Endogenous Growth-Employment Process, 24 p.
Colloque intern : "Nouvelles Théories de la Croissance :
Développements récents et Applications" (Automne 1991, Marrakech) M-P. VERLAETEN

Janvier 1991

3. Appréciation des conditions théoriques présumées pour espérer
réussir une dévaluation, 156 p. M-P. VERLAETEN

Février 1991

4. Les échanges frontaliers du Nigéria : une dynamique d'intégration
régionale en cours, 64 p. M-P. VERLAETEN
5. Economie non enregistrée par la statistique
et secteur informel dans les PED, 40p. F. ROUBAUD

Mars 1991

6. Un processus de croissance endogène, 13 p.
Colloque intern : "Restructuration économique et Développement
régional et urbain du Maroc" (3/5 octobre 1991 - Rabat) M-P. VERLAETEN
7. Progrès technique, Tiers Monde et Processus d'Ajustement
Structurel : le cas des Biotechnologies, 13 p. M-P. VERLAETEN
8. Cameroun : Evolution économique rétrospective et perspectives
macroéconomiques à l'horizon de 1995, 98 p. Confidentiel G.de MONCHY, F.ROUBAUD
9. Le modèle K2000 G. OLIVE

Avril 1991

10. Influences exercées par le Nigéria sur le Cameroun, 8 p. M-P. VERLAETEN

Mai 1991

11. Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.)
Contenu, Appréciation, Instruments de mesure et d'analyse
(Enseignement au FORTBILDUNGSCENTRUM A MUNCHEN,
2-8 mai 1991), 60 p.

M-P. VERLAETEN

Juin 1991

12. The Ethiopian verses, 39 p.
13. ETHIOPIE 1968/1988 : Note rétrospective sur l'évolution
macro-économique des deux dernières décennies, 28 p.
14. La politique monétaire et la demande de
monnaie : une comparaison Cameroun-Nigéria, p. 40

M-P. VERLAETEN

S. REMY

F. LENSEIGNE

Juillet 1991

15. Les aspects théoriques du Commerce international et de la
Protection, 81 p.

M-P. VERLAETEN

Septembre 1991

16. Ne pleure pas la bouche vide :
Réflexions sur la liaison pauvreté-environnement, 4p.

M-P. VERLAETEN
en collaboration avec
A. SOGODOGO

Octobre 1991

17. La protection dans les Echanges Commerciaux :
Arguments, Formes, Mesures et Applications
aux pays de l'Afrique Subsaharienne, 81 p.

I. DEM
A. SOGODOGO
M-P. VERLAETEN

Novembre 1991

18. Optimum économique et Equilibre écologique :
Quelques réflexions, 43 p.
Papier présenté au 33ème Colloque de l'Association
d'Econométrie appliquée : Econométrie de l'Environnement
Genève 8/10 janvier 1992

M-P. VERLAETEN

Decembre 1991

19. Ethiopia in 1991 : a report from Mission, 46 p. **Confidentiel**

M-P. VERLAETEN

Avril 1992

20. Eclairage de la politique de LOME avant LOME IV
par l'analyse structurelle des exportations ACP
destinées à la C.E.E. sur longue période 1970-86

M-P. VERLAETEN